

Statut et formation du médiateur dans le domaine du patrimoine

Philippe DE CARLOS

RÉSUMÉ

Le métier de médiateur scientifique dans le domaine du patrimoine¹ s'inscrit dans la continuité du mouvement impulsé ces dernières années par la médiation culturelle. À la croisée de plusieurs catégories socioprofessionnelles, le médiateur du patrimoine doit faire preuve de compétences multiples pour faire face à des attentes parfois contradictoires, tandis que le métier reste encore mal défini. Seule, une véritable formation professionnelle adaptée permettra de répondre à la fois aux attentes des personnes et aux besoins des structures à condition qu'elle soit centrée sur le concept majeur de « médiation ».

ABSTRACT

Working as a scientific mediator in the field of heritage is part of the present movement impelled by cultural mediation. Situated at the crossing point between several social and professional categories, the heritage mediator must show multiple competences to face up to the different and sometimes contradictory expectations. But, this profession remains ill defined. Only a real adapted professional training will make it possible to meet at the same time the demands of the people and at the needs for structures, that is as she is centered on the major concept of "mediation".

1. Les statuts dans le domaine de la médiation du patrimoine

1.1. Multiplicité et inégalité des statuts dans la médiation du patrimoine

La médiation du patrimoine concerne une activité dont la complexité (puisqu'elle touche à différents champs disciplinaires) a jusqu'ici rendu difficile l'élaboration d'un référentiel de compétences et la reconnaissance statutaire du métier de médiateur du patrimoine. Les statuts des personnels qui exercent dans le cadre de l'animation du patrimoine (archéologique, historique et ethnologique) sont multiples² : conférencier, animateur volontaire ou professionnel, chargé des publics ou responsable du service des publics dans un musée, « emploi-jeunes, fonctionnaires (cadre A, B, ou C de la fonction publique territoriale), contractuels parfois en CDI souvent en CDD »³. Ceux qui sont intégrés à la Fonction Publique Territoriale le sont le

plus souvent par voie de concours (assistants, assistants qualifiés, parfois — mais rarement — attachés de conservation) ou par intégration suivant la loi Sapin de résorption des emplois précaires — pour les plus anciens, après des années à la vacance. Il y a également encore beaucoup de vacataires, surtout dans les entreprises culturelles rattachées à une collectivité territoriale (46,8 % des agents de la filière culturelle)⁴. Ce sont eux qui ont la situation statutaire la plus précaire, puisqu'ils ne sont pas sûrs de voir leur travail pérennisé au-delà parfois d'une exposition ou d'une saison. Ils n'ont que peu de droits sociaux et ne bénéficient souvent pas du chômage.

1.2. Diversité et interdisciplinarité

Le médiateur, dans le domaine du patrimoine, est actuellement une figure récurrente, aux contours assez vagues, bien que revendiquée par plusieurs catégories socioprofessionnelles :

- du tourisme (sites, sentiers de randonnées, etc.) ;
- de l'éducation populaire (animation socio-culturelle thématique en centre de vacances,

¹ À ne pas confondre avec, en France, le statut d'animateur du patrimoine agréé par le Ministère de la Culture et de la Communication, notamment dans le cadre des Villes d'Art et d'Histoire, qui s'obtient sur concours et qui n'a qu'une relation très lointaine avec l'animation à proprement parler.

² « Médiateur : un métier ? quel métier ? », *Anim'Magazine*, n° 107/108, Mars/Avril, 2003.

³ DE VARINE C., 2003. « Pour une meilleure reconnaissance des médiateurs culturels », *Anim'Magazine*, n° 107/108, Mars/Avril, 2003.

⁴ « Les premiers résultats par filière et par cadre d'emplois », *La Gazette*, 6 mai 1995 ; « Les personnels territoriaux », *Repères et références statistiques*, Observatoire de la fonction publique territoriale, Les Éditions du CNFPT, 1995.

centre de loisirs, contrats éducatifs locaux, contrats temps libre, etc.) ;

- de l'archéologie (archéologues de collectivités, étudiants en archéologie, DESS de médiation culturelle, etc.) ;
- des musées, des sites, des parcs à thème et des centres d'interprétation ... ;
- des services éducatifs (éducation nationale) ;
- de la fonction publique (direction des affaires culturelles, etc.)
- et surtout par le monde associatif ...

Fonctionnaires, emploi-jeunes, attachés de conservation, travailleurs indépendants, vacataires, permanents ou bénévoles associatifs, animateurs volontaires, etc, la liste est longue des statuts possibles du médiateur du patrimoine.

Cette absence de clarté, propre à tout métier naissant, est surtout due au fait que le médiateur intervient sur plusieurs secteurs :

- touristique (musées, sites, sentiers, événementiels, etc.) ;
- éducatif (classes du patrimoine, projets d'actions éducatifs, itinéraires de découverte, classes à projet artistique et culturel, interventions ponctuelles, etc.) ;
- socio-culturel (centre de vacances archéologie, interventions dans les centres de loisirs, maisons de jeunes, bases de loisirs, etc.) ;
- scientifique (vulgarisation et divulgation de la recherche, relation étroite avec le scientifique, etc.) ;
- économique (aménagement du territoire en infrastructures de médiation, création d'emplois, retombées économiques directes et indirectes, etc.) ;
- social (implication, identification et appropriation du patrimoine local par les populations, développement du lien social, insertion professionnelle, publics en difficulté, etc.).

Or, c'est justement cette dimension interdisciplinaire qui fait la richesse et la force du métier de médiateur.

2. Pour une formation transversale et interdisciplinaire du médiateur du patrimoine

Devant l'intérêt croissant du public pour le patrimoine et le développement du tourisme culturel, il est important de mettre en place une formation de qualité qui réponde aux aspirations de ceux et celles qui veulent faire de la médiation

du patrimoine non seulement une passion mais aussi un véritable métier.

Pour une formation professionnelle de qualité

Lorsqu'une personne souhaite s'engager dans la médiation du patrimoine, deux cas de figure se présentent en fonction de son cursus :

1. Elle vient du monde de l'Université et de la Culture et ne possède aucune compétence en pédagogie et en animation ; elle doit réaliser une formation non professionnelle (BAFA, BAFD) ou professionnelle (BEATEP, DEFA) de l'éducation populaire pour posséder ces compétences. Il existe en France, depuis octobre 1997, une formation BAFA⁵ sur le thème de l'archéologie et du patrimoine⁶. Cette formation n'est pas un diplôme et n'est pas destinée à répondre à l'absence de statut dans ce domaine. Elle a donc été suivie, en 2003, par la création du premier BEATEP⁷ « Animateur du patrimoine archéologique, historique et ethnologique ».
2. Elle vient du monde de l'éducation populaire et elle ne possède pas suffisamment de connaissances pour s'engager dans l'animation du patrimoine ; elle doit donc acquérir un savoir à l'université ou bien s'engager dans un processus personnel d'auto-formation : lecture, visite de lieux culturels, etc. En effet, le monde de l'enseignement n'est pas le seul lieu d'accès au savoir : les pratiques culturelles, les loisirs, la lecture, l'expérience personnelle, bénévole et professionnelle, sont autant de moyens de l'obtenir. Précisons néanmoins que les formations universitaires, du type DESS de médiation culturelle, demeurent malheureusement très théoriques alors qu'un médiateur du patrimoine a besoin d'acquérir des savoirs, des savoir-faire mais aussi de développer un véritable savoir-être.

Quant aux concours de la fonction publique, ils sont exclusivement basés sur un contrôle

⁵ Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (pour encadrer les jeunes dans le cadre de séjours de vacances, de centres de loisirs, de maisons de jeunes, etc.) délivré par le Ministère de la jeunesse et des sports.

⁶ Cette formation a été créée par l'association Imp-Actes ingénierie, médiation, patrimoine, animation, culture, territoire, environnement, santé, en partenariat avec l'Union française des Centres de Vacances d'Île-de-France. Pour la première fois pédagogie et patrimoine étaient réunis.

⁷ Brevet d'État d'Animateur Professionnel de l'Éducation Populaire. Il s'agit d'une formation professionnelle en alternance d'environ 12 mois. Le diplôme est délivré par le Ministère de la jeunesse et des sports.

du savoir, ce qui explique que la majorité du personnel recruté possède généralement de grosses lacunes en termes de pédagogie, de connaissance des publics, de techniques d'animation et, encore pire, dans le domaine de l'éthique.

3. Un projet en cours : « Médiatise », université européenne de la médiation dans les domaines du patrimoine, de l'environnement et de la santé

3.1. La médiation⁸ : un besoin émergent, un manque à combler

Ces dernières années, le patrimoine, l'environnement et la santé sont devenus de réelles préoccupations citoyennes : le patrimoine en terme d'identité, l'environnement en terme de cadre de vie et la santé en terme de bien-être. Cette évolution a généré de nouveaux besoins et de nombreuses possibilités en terme d'emploi. Cependant, à des degrés différents selon les pays, ces métiers de la médiation (du patrimoine, de l'environnement et de la santé) sont encore insuffisamment définis tandis qu'il n'existe pas de formations adéquates pour y préparer. L'ensemble de l'offre de formation actuelle (essentiellement dans le domaine culturel) reste principalement axée sur une compréhension théorique de la médiation, déconnectée du terrain.

Le but de la « médiation » n'est pas seulement de transmettre une connaissance à son interlocuteur mais de chercher avec lui les moyens d'en faire un acteur du monde dans lequel il vit. La médiation a pour but de mettre en relation un savoir (des connaissances), un savoir-faire (des techniques pédagogiques...) et un savoir-être (une éthique).

Les pratiques de la médiation sont d'abord des pratiques relationnelles et sociales. À ce titre, la médiation peut être définie comme une qualité de l'interaction. Elle existe dans la nécessité de chaque individu, groupe et culture de se perpétuer dans la génération à venir. Parce

qu'elle suppose un processus d'apprentissage, la médiation nécessite une maîtrise de la pédagogie de la transmission. La médiation n'est donc pas spécifique à une discipline : elle utilise des ressources qui lui servent de support, parmi lesquelles le patrimoine.

D'un point de vue plus spécifique, la médiation du patrimoine peut prendre plusieurs formes⁹ :

- elle peut être créatrice — établir des liens entre un public et un patrimoine culturel et/ou scientifique qui n'existaient pas auparavant ou qui n'existeraient pas sans elle ;
- elle peut être rénovatrice — renouer, améliorer des relations entre le public et son patrimoine alors que celles-ci s'étaient dégradées ou étaient en voie de l'être. Ce pourrait être le cas des banlieues, au patrimoine souvent riche, mais dévalorisé au profit d'un patrimoine « officiel et exemplaire » ;
- elle peut être préventive — travailler en amont sur les moyens de préserver et d'utiliser son patrimoine ;
- elle peut être aussi re-médiation — proposer à ceux dont la « déprivation » serait d'ordre « culturel », une re-médiation (nouvelle médiation) corrective.

La médiation a donc au moins deux missions :

- alphabétiser en donnant aux personnes les concepts et les connaissances de bases nécessaires à l'exercice de leur pensée ;
- conscientiser en développant chez les personnes une conscience civique et critique du monde, ce qui commence par une approche critique des concepts et des connaissances qui sont proposés. La conscientisation passe par le développement de la pensée réflexive¹⁰.

⁹ SIX J.-F., 1990 et 2001. *Le temps des médiateurs*, Paris, Éditions du Seuil.

¹⁰ « L'autonomie de la pensée se caractérise par la capacité à prendre position sur une question, et ce, de façon libre et indépendante. Lorsqu'un citoyen désire prendre part aux décisions de sa communauté, il doit avoir recours à certaines habiletés de pensée. C'est en faisant appel à son jugement réflexif qu'il tentera de faire le tour d'une question lui permettant ainsi d'arrêter son choix. Il est donc fondamental de réfléchir à la façon de développer chez l'apprenant la capacité à utiliser les habiletés reliées au jugement réflexif de façon à le libérer des influences extérieures et lui assurer la capacité de faire des choix. » (TOUSSAINT R.M.J., 2004. *La notion de compétences en éducation et en formation*, Paris, L'Harmattan.)

⁸ L'utilisation du terme médiation et l'idée de « milieu, intermédiaire » à laquelle il renvoie n'est pas nouvelle. Il est déjà présent à partir des années cinquante avec les premiers courants behavioristes et la pédagogie par objectifs (PPO), dans le cadre du constructivisme avec Piaget ou encore en psychanalyse avec Winnicott, Vygostsky, Bruner ou Britton-Mari Barth. La médiation a ensuite envahi le champ social dans des domaines aussi variés que le juridique, le familial, le travail, la justice, pour être adoptée par le champ culturel dans les années quatre-vingts.

En somme, la médiation, le médiateur et l'objet de médiation (l'archéologie et le patrimoine sous la forme de savoir, savoir-faire et savoir-être) ne sont pas des fins en soi, mais des moyens de contribuer au développement des personnes, ce qui nous fait dire que les pratiques de la médiation sont d'abord des pratiques relationnelles et sociales. À ce titre, la médiation peut être définie comme une « qualité de la relation » à travers deux approches.

Une approche multiréférentielle

Il existe plusieurs cadres de références : socio-culturel, culturel, social, psychologique, économique, technique, etc. En fonction de l'éducation reçue, du cadre social et professionnel dans lequel on évolue, on aura tendance à privilégier un cadre de référence sur les autres. Un fabricant de produits dérivés aura une vision plutôt « marchande » du patrimoine tandis qu'un archéologue le considérera sous un angle scientifique. Le médiateur doit être capable d'intégrer dans son approche du patrimoine plusieurs cadres de références pour comprendre et se faire comprendre des personnes qui ont des cadres de références différents (démarche pédagogique adaptée) et pour offrir une vision du patrimoine qui soit la plus riche possible (ne pas s'enfermer dans une vision unique mais, au contraire, proposer des outils de compréhension aussi diversifiés que complémentaires). N'oublions pas que le médiateur possède aussi un cadre de référence majeur, mais il doit en prendre conscience et avoir la capacité de le faire évoluer en le confrontant à d'autres.

Une approche interdisciplinaire

C'est en faisant appel et en articulant des disciplines différentes (animation, connaissance des publics, pédagogie, psychologie, marketing, etc.), que le médiateur pourra répondre de façon adaptée à la situation pédagogique qu'il rencontre en reliant et en combinant, savoir, savoir-faire et savoir-être.

Les approches multiréférentielles et interdisciplinaires demandent donc au médiateur une capacité d'adaptation accrue.

3.2. Une formation adaptée aux attentes et aux besoins

Une étude nationale, réalisée auprès de cinq cents structures, a conforté notre analyse

puisqu'elle a révélé une carence importante en matière¹¹ :

- de psychologie, de connaissance des publics, de capacité à s'adapter aux différents publics ;
- de maîtrise de méthodes et de techniques d'animation ;
- d'adaptation au terrain, de capacité à travailler avec un réseau et à générer un lien social.

Plusieurs structures attirent l'attention sur la nécessité d'une formation pluridisciplinaire qui réponde à la polyvalence du médiateur. C'est le constat de ce manque qui nous a conduit au projet d'élaborer une École européenne de Médiation, dans les domaines du patrimoine, de l'environnement et de la santé.

Dans cet esprit, l'association imp-Actes¹², en collaboration avec le Réseau européen des Villes numériques, a entamé la création d'une formation professionnelle qui, par sa pluridisciplinarité (pédagogie, animation, psychologie, éthique, droit, marketing, communication...), permettra de former des personnes capables d'intervenir de façon plus adaptée en répondant aux besoins des structures publiques et privées. Il s'agit de former des médiateurs

- qui puissent utiliser le patrimoine, l'environnement ou la santé dans le cadre d'une pédagogie de la découverte et de l'éveil ;
- qui puissent utiliser le patrimoine, l'environnement ou la santé comme support de projets en l'incluant dans une dimension européenne voire mondiale ;
- qui connaissent les différents publics ;
- qui créent et réalisent des outils de médiation adaptés à chaque public ;
- qui utilisent des méthodes pédagogiques actives ;
- qui maîtrisent les outils multimédias ;
- qui puissent communiquer sur leurs projets ;
- qui développent une réflexion sur le sens de leur action.

3.3. Deux publics, deux formations

Ce projet de formation dans le domaine de la médiation s'adresse à deux types de publics :

¹¹ Réalisée par l'association imp-Actes et l'UFCV de Région Centre en France en 2004.

¹² Coordonnées :

11 Rue des Halles 56230 Questembert (FRANCE).

Mél. : imp-actes@wanadoo.fr

Tél. : +33 (0)2 97 49 04 69.

- ceux qui ont déjà un certain niveau de connaissances dans le domaine du patrimoine, de l'environnement ou de la santé (minimum licence) ou qui sont des professionnels du domaine mais qui souhaitent apprendre à mettre en action leur savoir ;
- ceux qui, ayant peu de qualifications (baccalauréat minimum) ou peu d'expérience professionnelle, souhaitent se former au métier de médiateur dans le domaine du patrimoine, de l'environnement ou de la santé.

En effet, si l'on veut faire en sorte que le patrimoine, l'environnement et la santé soit accessibles au plus grand nombre, il faut aussi donner la possibilité à ceux qui n'ont pas un niveau de qualification élevé, d'intégrer les métiers de médiation. La médiation du patrimoine, de l'environnement et de la santé passe donc par une démocratisation de la formation, ce qui permettra à chaque citoyen de devenir un véritable acteur de la société.

3.4. Une formation modulaire adaptée aux besoins des personnes

Sur deux années, elle constitue le noyau central de l'école avec une formation pour les personnes de niveau « baccalauréat » et une formation pour les personnes de niveau « licence » ou plus. Il s'agit d'une formation en alternance sous forme de modules décomposés en Unités de Formation ou Crédits. Il est possible de suivre la formation sur plusieurs années en validant chaque module en fonction de ses disponibilités.

3.5. La dimension européenne du projet

Toutes les catastrophes de ces dernières années, « pollution du littoral », « vache folle », « inondations »... ont montré la nécessité d'une

analyse supranationale dans la recherche de solutions.

Ce projet s'inscrit au sein de cette démarche globale, au niveau européen, car la médiation, qu'elle touche les domaines du patrimoine, de l'environnement ou de la santé, est la discipline qui permettra aux acteurs du territoire d'éduquer et de conscientiser les citoyens en leur donnant les moyens d'appréhender le monde dans lequel ils vivent en agissant au sein de leur territoire. C'est aussi la discipline qui donnera les moyens aux médiateurs d'accompagner et de conseiller les décideurs à travers une lecture globale des tendances, plus riche en perspectives que les actions tournées vers le local et l'immédiat.

Dans le cadre de « Médiatisse », nous envisageons de faire intervenir des professionnels européens mais aussi de proposer des stages dans différents pays de l'Union. Il s'agit de donner aux futurs élèves les moyens d'agir localement en ayant une vision globale.

Conclusion

Parce qu'il utilise une ressource vitale (le patrimoine, l'environnement ou la santé) comme vecteur de relation et qu'il est le point qui relie le citoyen et le décideur, le médiateur est un « *social designer* » : pour alphabétiser et conscientiser les citoyens et les décideurs, pour accompagner les seconds dans les choix stratégiques qu'ils ont à réaliser, pour contribuer au développement des personnes dans le cadre de pratiques relationnelles et sociales. La médiation est donc plus qu'un métier, c'est une approche, un mode d'intervention, une qualité de la relation que « Médiatisse » a vocation à développer au sein d'une véritable formation professionnelle.

Adresse de l'auteur :
Philippe DE CARLOS
Association imp-Actes
11 Rue des Halles
56230 Questembert
FRANCE
imp-actes@wanadoo.fr